

Crochet automatique à œil



DESCRIPTION DU PRODUIT

Crochet à œil Grade 80 à verrouillage automatique
Réf : OASC, LOASC
Ø chaîne de 6 à 32 mm
Charge maximale utile (CMU) de 1,120 à 31,5 tonnes
Coefficient de sécurité : 4
Norme : conformité européenne 'CE' EN 1677-3
Garantie 1 an

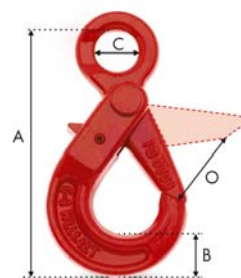
USAGE DU PRODUIT

Pour les opérations de levage et de traction verticale et horizontale.

Accessoire de composition d'élingue chaîne et câble pour **manutentionner une charge.**

CHOIX DU PRODUIT

Pour choisir son crochet, **vérifier la CMU** de l'élément à manutentionner et veiller à respecter la même CMU pour les autres composants de l'élingue.



DETAILS TECHNIQUES

Ø Chaîne (mm)	C.M.U (tonnes)	A (mm)	B (mm)	C (mm)	Ouverture O (mm)	Conditionnement	Poids /100 pcs (kg)
6	1,120	130	19,5	22	28	40	50
7	2,000	160	24	25	34	25	80
10	3,150	201	30	32	44	14	143
13	5,300	248,5	40	40,5	52	6	286
16	8,000	308	50,5	56	60	3	564
20	12,500	330	55	64,5	81	2	850
22	15,000	387	67	70	82	2	1 300
26	21,200	498	75	80	110	1	1 800
32	31,500	570	97	105	168	1	4 450

UTILISATION DU PRODUIT

Avant chaque utilisation :

- Examiner l'état du matériel
- Vérifier la présence du marquage de conformité 'CE' sur le côté du crochet

Conseils d'utilisation et règles de sécurité à observer :

- Contrôler l'absence de criques ou autres traces d'usure
- Ne pas effectuer de réparation ou de transformation de votre propre initiative

- Respecter la charge indiquée
- Délimiter une zone de sécurité autour de la charge à manutentionner
- Respecter une température d'utilisation entre -20°C et +100°C
- Ne pas utiliser dans des bains de décapage ou d'acide, ni soumettre les crochets à des traitements thermiques
- Ne jamais laisser la charge en l'air sans surveillance, ni se placer dessous
- Vérifier l'absence d'obstacles à la levée de la charge
- Remplacer les crochets quand les marques sont devenues illisibles
- Contrôler les crochets quotidiennement ou à minima avant chaque utilisation avec un contrôle visuel pour s'assurer de sa non déformation ou d'usure
- Faire contrôler tous les ans minimum les crochets et tous les accessoires de levage par une société ou une personne compétente (plus souvent si nécessaire selon l'importance et la fréquence d'utilisation)